



LIVRET D'ACCUEIL

Ville de
Boulogne sur Gesse



Sommaire

<u>EDITO DU MAIRE</u>	1
<u>UN PEU D'HISTOIRE</u>	2
<u>CONSEIL MUNICIPAL</u>	3
Moment de convivialité.....	4
Bulletin d'information (3 ou 4/an en moyenne).....	4
Organisation des services.....	4
<u>DEMARCHES ADMINISTRATIVES</u>	5
Pièces d'identité.....	5
Événements de la vie - État civil	6
<u>PRINCIPALES REGLEMENTATIONS LOCALES</u>	7
Lutte contre le bruit.....	7
Lutte contre les aboiements de chiens	7
Réglementation de l'affichage public.....	7
Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins.....	7
Réglementation du ramonage des fours, fourneaux et cheminées	8
Déchets	8
<u>URBANISME</u>	9-10
<u>VIE LOCALE ET SERVICES</u>	11
Enfance et Jeunesse.....	11-12
Services divers	13
Collège	12
<u>SE SOIGNER A BOULOGNE</u>	15
_ Médecins	15
Infirmiers libéraux.....	15
Kinésithérapeute	16
Psychologue.....	16
Réflexologie plantaire	16
Pédicure.....	16
Dentiste.....	15
Pharmacie	16



Sommaire

<u>SOIGNER VOS ANIMAUX</u>	16
<u>CABINET VETERINAIRE</u>	16
<u>UNE COMMUNE QUI BOUGE</u> ..	17 - 18
Camping - Village Vacances – Centre nautique - Le Lac.....	18
<u>PETITES VILLES DE DEMAIN</u>	17
<u>MARCHES HEBDOMADAIRES</u>	17
<u>LES SERVICES PRESENTS SUR LA COMMUNE</u>	14
Commerçants	14
<u>PRESTATAIRES DE SERVICES</u>	14
<u>ARTISANS</u>	14
<u>DIVERS</u>	14
<u>VIE VIE ASSOCIATIVE</u>	19
Association d'activités artistiques	19
Association de musique	19
Association de patrimoine.....	19
Association sportives	19
Associations scolaires.....	19
Autres associations	19
<u>COORDONNES UTILES</u>	17
La Poste	17
Trésor Public	17
Gendarmerie.....	17
<u>Communauté des Communes « Cœur et Coteaux Comminges »</u>	20 -21
TAD « Transport à la demande »	20
Le Service d'Aide à domicile (SAAD)	20
Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	20
Petite enfance - Assistantes maternelles - Ludothèque	21
Ateliers parents enfants	21





Édito du Maire



Madame, Monsieur,
Chères, Chers Boulonnais,

Ce livret d'accueil a été élaboré à votre attention afin de faciliter vos démarches et d'accompagner les futurs Boulonnais. Vous y trouverez un rapide historique de la commune, mais aussi les coordonnées et diverses informations concernant les services publics, sociaux, médicaux, les établissements d'enseignement, les associations

Boulogne sur Gesse est une petite ville au confin des Pyrénées et de la Gascogne, en Comminges, dotée d'un patrimoine, d'une identité et de solides traditions.

Notre commune avec son village de vacances accueille des évènements variés pour tous les publics en période estivale et propose des hébergements pendant toute l'année.

Le tissu associatif est particulièrement fourni et les nombreux clubs proposent des activités pour tous les âges.

La mairie de Boulogne sur Gesse est à votre écoute avec une volonté d'accompagnement dans vos initiatives et vous guide dans votre ville.

N'hésitez pas à contacter nos services et nos élus pour rendre votre quotidien plus agréable. Vous pouvez également consulter le site internet de la commune....





Brève histoire de Boulogne



La région a été prospère à l'époque romaine mais désertée après les invasions barbares.

Les moines cisterciens de Bonnefont fondent une abbaye à Nizors, sur la Gesse, la Bénédiction-Dieu en 1286. Les terres qu'elle a reçues en dons des seigneurs locaux, entre Gesse et Gimone, sont isolées aux confins du Comminges.

Au milieu du XIII^{ème}, l'abbé fonde une bastide, Moignan, qui végète, ce qui amène l'Abbé Taillefer, en 1283, à demander le paréage du Roi pour une nouvelle bastide : il songe à faire exploiter ses terres mais aussi sans doute à résister à l'influence du Comte de Foix avec lequel il vient de fonder Blajan, au sud de la Gesse. Le Sénéchal de Toulouse et Albi, Eustache de Beaumarchais, pour le roi de France, Philippe III, songe surtout à placer un pion entre Toulouse et Tarbes, sur *la route de Navarre*...

La charte de fondation est signée à Avignonet en 1286. Le Roi est alors Philippe le Bel. La ville est construite rapidement... mais elle devient vite plus

commerçante qu'agricole et militaire... Dès 1306, le Roi accorde aux Consuls le droit de taxer les commerçants qui accourent au marché chaque jeudi. Avec cet argent, outre l'église et la halle, ce sont les fortifications qui sont élevées, bien nécessaires entre Foix et Armagnac puis pendant la

Guerre de Cent ans. Sous Louis XI, alors que le Comminges revient à la Couronne, Boulogne n'y est pas rattachée et intègre une Jugierie, celle de Rivière-Verdun, formée d'enclaves en Bigorre, Armagnac, Comminges et Nébouzan : Boulogne est Pays d'Election entouré de Pays d'Etat, c'est original et complexe ! Ce l'est resté jusqu'à la révolution.

La décoration de l'Eglise évoque une période de prospérité au XVI^{ème} siècle : la bastide fortifiée n'a apparemment pas souffert des guerres de religion mais les Consuls avaient tout de même acheté quatre canons pour la défense des portes.



C'est un avocat boulonnais, Emmanuel Pérès de la Gesse, qui est élu par l'Election de Rivière-Verdun aux Etats Généraux en 1789.

Le premier maire de Boulogne est un noble libéral, frère du libérateur de Toussaint-Louverture à Saint

Domingue, Jean François Marie de Bayon-Libertat. Il laisse sa place à Pérès de retour après la dispersion de l'Assemblée nationale. Celui-ci est ensuite élu à la Convention et deviendra préfet de Sambre et Meuse entre 1800 et 1813. C'est une période prospère pour Boulogne qui a récupéré les Biens Nationaux de l'Abbaye. Tout comme le Second Empire au cours duquel une halle-mairie en pierre remplace la vieille halle médiévale. La ville perd sa muraille, ses

couverts, s'agrandit hors des murs, se modernise. Le train la relie à Toulouse jusqu'en 1949.

Sa principale fonction de ville-étape entre Toulouse et Tarbes (sont passés ici la Reine Margot, Wellington, les skieurs des années 60...) a

été abolie par la construction de l'autoroute, ce qui lui a ôté aussi une grande partie de sa fonction commerciale, même si elle a gardé son marché hebdomadaire (le mercredi) ; il lui reste une fonction administrative importante et une fonction touristique favorisée par l'essor du tourisme vert.





Le Conseil Municipal

Des élus à votre service



Alain BOUBÉE
Maire
Administration
Finances



Fabienne CAUBET
Adjointe
Tourisme
Animation



Yves BON
Adjoint
Communication
Animation



Myriam Dutrey
Adjointe
Jeunesse & Social



Jérôme ADOUE
Adjoint
Urbanisme
Agriculture



Denis DESSACS
Adjoint
Urbanisme & Travaux

Conseillers communautaires

Alain BOUBÉE
Fabienne CAUBET
Jérôme ADOUE



Nicole ARIOLI



Marc ZANIN



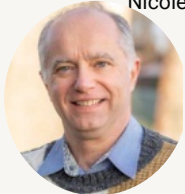
Hélène CADÉAC



Elisabeth CUTAYAR



Alain MOUGEAT



Hervé BOSCH



Béatrice GEORG



Mélanie PÉRISSAS



Victor TOURROU



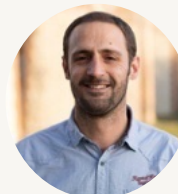
Marion GESTAS



Brigitte NAVARRE



Stéphane BORIES



Julien LANASPEZE



Aloïs LARRIEU

CCAS
Alain BOUBÉE
Yves BON



La mairie vous accueille



Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 9H à 12H00 de 14H00 à 17H00
Vous pouvez contacter le secrétariat
Tél : 05.61.88.20.38 - Fax : 05.61.88.16.60
ou par mail à: contact@mairieboulogne.fr
Site: www.mairieboulogne.fr

Moment de convivialité

Lors des vœux du maire à la mi-janvier, tous les boulonnais sont invités à une réunion permettant l'échange entre anciens et nouveaux habitants. Le maire rappelle les réalisations de l'année écoulée et annonce les projets à venir. A l'issue de cette rencontre, un apéritif est offert.



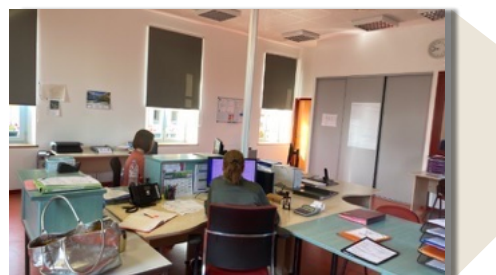
Bulletin d'information (3 ou 4/an en moyenne)

Chaque bulletin municipal est distribué dans les boîtes aux lettres ou envoyé par mail aux citoyens qui en ont fait la demande auprès du secrétariat de la mairie.



Organisation des services

La mairie compte un service administratif avec 4 agents .



Le service technique est composé de 12 agents . Les écoles comptent 2 ATSEM et disposent de 2 agents d'entretien.

Le Camping Village de Vacances et le centre nautique municipal sont gérés par 1 agent secondé pendant l'été par des saisonniers.





Démarches administratives



Carte d'identité

Depuis 2017, la commune de Boulogne n'assure plus la compétence en matière de délivrance des Cartes Nationales d'Identité mais peut remettre le dossier de demande. Ce dossier doit être déposé aux mairies de l'Isle en Dodon, Saint-Gaudens, Castelnau Magnoac ou St Blancard sur rendez vous uniquement.

La carte d'identité n'est pas obligatoire. Elle est gratuite.

Validité : 15 ans pour les adultes depuis 2014 ; 10 ans pour les mineurs

Passeport biométrique

La Mairie ne délivre plus de passeport mais peut vous fournir l'imprimé à compléter ainsi que la liste des pièces à fournir et à remettre auprès des Mairies de l'Isle en Dodon, Saint-Gaudens ou Castelnau Magnoac.

Pour information : Avec les nouveaux passeports, il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur celui d'un parent.

Durée de validité : 5 ans pour les mineurs, 10 ans pour les majeurs.

Étrangers

Les attestations d'accueil de courte durée sont établies par la mairie de Boulogne. Pour tout autre demande, il est nécessaire de s'adresser à la préfecture de la Haute-Garonne (Toulouse « bureau des étrangers »),



<https://ants.gouv.fr/>

Inscriptions sur les listes électorales

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Les règles d'inscription ont évolué depuis le 01/01/19 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Electoral Unique. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1367

Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler au service élections. Pièces à fournir : pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Événements de la vie - État civil

Reconnaissance avant ou après la naissance

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique. En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure dans l'acte de naissance. La filiation paternelle suppose une démarche de reconnaissance du père, avant ou après la naissance.

Pièces à fournir : une pièce d'identité ;
Après la naissance, il est conseillé de se munir également d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.



Démarches administratives

Naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

Pièces à fournir : certificat de naissance et le cas échéant déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

Mariage civil

Le mariage est célébré à Boulogne sur Gesse si l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie depuis un mois au moins à la date de la publication des bans. Le mariage est célébré si au moins un des futurs époux a des liens durables de façon directe (son domicile ou sa résidence) ou indirecte (via un parent) sur la commune de Boulogne sur Gesse.

Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

Décès

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital, etc.). Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

Concessions au cimetière

La commune délivre des concessions de terrain ou de columbarium à durée limitée. Pour les tarifs, contactez la Mairie. Durée de concession : 15 ans, 30 ans ou 50 ans

Durée columbarium : 15 ans et 30 ans.

Extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)

Les extraits et copies intégrales d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré l'événement.

Duplicata de livret de famille

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la Mairie du domicile. Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif du domicile.

Légalisation de signature

Le demandeur peut se présenter à la Mairie de son domicile afin de signer le document en présence de l'agent de la Mairie officier d'état civil. Pièces à fournir : une pièce d'identité.

Recensement militaire

Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire. Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

Certificat de vie

La Mairie délivre ce certificat sur présentation de la pièce d'identité.





Règlementations locales



Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police se traduisent sous forme d'arrêtés. D'autres arrêtés, préfectoraux, s'imposent à la réglementation locale.

Lutte contre le bruit

Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral. L'utilisation de ces appareils est autorisée :

- du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h



Attention : certaines copropriétés ou lotissements imposent des règles complémentaires.

Lutte contre les aboiements de chiens

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.

Réglementation de l'affichage public

Les supports sucettes sont réservés à l'affichage pour les associations et la Mairie et sont gérés par une équipe municipale. Les demandes d'affichages sont disponibles au secrétariat et sur le site de la ville.



Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2008-11470 portant sur la réglementation du brûlage de déchets végétaux, tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit sur le territoire de la commune



Les ramassages des déchets verts s'effectuent tous les jeudis. Les personnes voulant bénéficier de ce service doivent

s'inscrire au plus tard la veille, auprès du secrétariat de la mairie (05 61 88 20 38)

Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres

Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux

Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de **5 mètres** pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de **2 mètres**, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur les voies ou sur les chemins ruraux.



Par rapport aux réseaux aériens

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.



Règlementations locales



DECHETS

Ramassage des déchets verts:

Tous les mardis, une équipe communale ramasse les déchets verts en sacs ou en fagots, laissés devant le domicile.

Inscription au secrétariat de mairie au 05 61 88 20 38 avant le lundi 17Heures



La collecte des objets encombrants

Elle est assurée toute l'année, chaque dernier jeudi du mois. Les déchets électriques et électroniques seront dépollués comme il se doit et feront l'objet d'un recyclage spécifique.

La collecte des objets encombrants est gratuite et réservée aux particuliers.

L'inscription préalable est obligatoire.

Elle peut être effectuée par téléphone au secrétariat de la mairie, sous condition de les prévenir au moins 24heures à l'avance.

A savoir : L'abandon sauvage de déchets sur la voie publique est passible d'une amande jusqu'à 450 €



Collecte de vêtements et chaussures

Vos textiles (vêtements, chaussures et linge de maison) sont collectés dans des bornes dédiées à cet effet et peuvent ainsi connaître une seconde vie : penser à les recycler.

Le tri sélectif volontaire

Des colonnes pour la collecte du verre, des journaux/ magazines et des emballages sont présentes :

Avenue Charles Suran, Parking du cimetière, Avenue du Comminges, route de Toulouse et rue des écoles.



Pour information, vous pouvez également utiliser la déchetterie située sur la commune de Blajan proche de l'ancienne tuilerie.

Tél : 05 61 88 67 66

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi

Du 01/11 au 31/03 = 9H – 12H et 13H30 – 17H

Du 01/04 au 31/10 = 9H – 12H et 13H30 – 17H30

Réglementation du ramonage des fours, fourneaux et cheminées

Le ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, etc., doit être effectué au moins une fois par an.

Mise a disposition de matériel de compostage

Conformément aux lois AGEC, la Communauté des Communes met à disposition des particuliers et associations du territoire, du matériel pour la gestion des bio déchets (= déchets végétaux et alimentaires). Ceci, à un tarif préférentiel, à compter de 2024.

Plus d'infos sur www.coeurcoteaux-comminges.fr pour retrouver les conditions pour la réservation de ce matériel (obligatoire avant tout retrait).

Cette initiative, qui répond à la réglementation en vigueur, vise à réduire les ordures ménagères enfouies en valorisant ces bio déchets en ressource essentielle.

Contacts : 05 61 94 74 41 – 05 61 67 98 41



Urbanisme



Tout projet de construction ou modification entraîne le dépôt d'une demande de travaux auprès du service URBANISME de la Mairie



Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol dépasse 150 m²

Surface de Plancher
l'épaisseur des murs de l'abri ou de la cabane n'est pas comptée dans la définition de la surface de plancher (en rouge)



DP = Déclaration Préalable

PC = Permis de Construire

Secteur protégé ABF = Périmètre protégé par les Bâtiments de France

Clôtures : La hauteur totale ne pourra excéder 1,80m, la hauteur des murs pleins ne pourra excéder 0,90cm	Déclaration préalable	Déclaration préalable
Travaux de rafraîchissement identiques à l'existant : Remettre les façades en bon état de propreté, nettoyage des murs, changement de quelques tuiles à l'identique (Façade, toiture, peinture menuiseries)	Aucune déclaration	
(En cas de pose d'un échafaudage sur le trottoir ou la rue demander un arrêté à la mairie)	Déclaration préalable	
Travaux modifiant l'aspect extérieur initial du bâtiment : Le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade, la réfection totale d'une toiture.	Déclaration préalable	Déclaration préalable
Changement de destination SANS modification des structures porteuses ou façades du bâtiment : (transformation d'un local commercial en local d'habitation ou inversement)	Déclaration préalable	Déclaration préalable
Changement de destination AVEC modification des structures porteuses ou façades du bâtiment :	Permis de construire	Permis de construire





Urbanisme



TRAVAUX	HORS ABF	DANS ABF
Construction avec emprise au sol ou surface de plancher de moins de 5 m ² et de hauteur de moins de 12 m (abri de jardin SANS dalle, garage).	Aucune demande	Déclaration préalable
Construction avec emprise au sol ou surface de plancher comprise entre 5 m ² et 20 m ² et hauteur de moins de 12 m (abri de jardin, garage.) Ce seuil de 20 m ² peut être porté à 40 m ² pour les travaux concernant une construction existante. Attention ! Si la surface de plancher (surface existante sans les garages et terrasses + nouvelle construction) est égale ou supérieure à 150 m ² .	Déclaration préalable Ou Permis de construire	Déclaration préalable Permis de construire
Construction avec emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 40 m ² et hauteur de moins de 12 m ² .	Permis de construire	Permis de construire
Construction d'une piscine creusée de moins de 10 m ²	Aucune demande	Déclaration préalable
Construction d'une piscine creusée de plus de 10 m ²	Déclaration préalable	Déclaration préalable
Construction d'une piscine hors sol SANS chape	Aucune demande	Déclaration préalable
Construction d'une piscine hors sol AVEC chape	Déclaration préalable	Déclaration préalable





Vie locale et services



Enfance et Jeunesse

Assistantes maternelles agréées

La commune de Boulogne compte plusieurs assistantes maternelles agréées ainsi qu'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Leurs coordonnées sont disponibles en Mairie et sur le site internet.

Scolaire

Les écoles jouissent d'un emplacement idéal, à proximité du centre ville
Des moyens importants sont consacrés à la qualité de l'accueil des enfants et de leur famille : locaux et extérieurs rénovés, budgets significatifs alloués aux équipes enseignantes.
L'inscription se fait en mairie



L'école maternelle

Deux classes sont ouvertes avec plusieurs niveaux : TPS – PS – MS et GS. Une ATSEM par classe accompagne les enfants tout au long de la journée.

Adresse : chemin de la Gardette
Contact : 05.61.88.18.62

L'école élémentaire

Quatre classes sont ouvertes avec plusieurs niveaux: du CP au CM2.
En fonction des effectifs les classes peuvent regrouper 2 niveaux.
Une classe ULIS (Unité spécialisée pour l'Inclusion Scolaire) accueille une douzaine d'enfants avec l'intervention d'une AVS.
Adresse : chemin de la Gardette Contact : 05.36.07.01.26



Services Périscolaires



ALAE Secteur Boulogne sur Gesse 05 61 94 74 40
Maison des services – Boulevard Bergougnan – 31350
Boulogne sur Gesse

Horaires : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

De 7H30 à l'entrée en classe – Durant la pause méridienne

De la sortie de la classe jusqu'à 18H30



Âges des enfants :

De 2ans et demi - 6 ans pour la maternelle
De 6 -11 ans pour l'élémentaire

Les objectifs

-Proposer aux enfants et aux jeunes des activités éducatives et récréatives, avant, entre et après les cours, tel est le rôle des ALAE

-En plus des activités traditionnelles proposées en ALAE (ateliers, jeux, découvertes d'activités ...), des partenaires extérieurs interviennent potentiellement durant ces temps périscolaires.





Vie locale et services



Enfance et Jeunesse

Activités vacances

ALSH – Maison des services – Boulevard Bergougnan - 05 61 94 74 40



Âges des enfants

De 3 -6 ans pour la maternelle
De 6 -12 ans pour l'élémentaire

Horaires : Les vacances scolaires

De 7H30 à 18H30 en journée et/ou demi-journée

Les objectifs

-Proposer des activités en cohérence avec un projet pédagogique (Echanges, rencontres entre pairs, découvertes, activités ludiques, sportives culturelles, artistiques.

-En plus des activités traditionnelles (ateliers, jeux, découvertes multiples) proposer des mini-camps sur la période estivale, des veillées, des sorties et des kermesses.

-Dépendants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), chaque activité réalisée au sein même de l'établissement par des animateurs diplômés, s'intègre dans le cadre d'un projet pédagogique global.

L'encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié (BAFA, BAFD, BPJEPS) selon les normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.



Collège

Le collège Charles Suran est implanté à Boulogne-sur-Gesse. Il comprend un internat.

Il compte environ 200 élèves dont quelques internes, répartis de la classe de sixième à la troisième.

Le collège dispose d'un plateau sportif et de l'accès privilégié aux installations sportives de la commune.

Coordonnées : Collège Charles Suran – 36 Boulevard du Midi – BP 19 – 31350 BOULOGNE SUR GESSE Tél :

05 61 88 20 69 – Fax : 05 61 88 27 53 – mail : 0310007p@ac-toulouse.fr



Ramassage scolaire :

Les enfants qui résident à plus de 2 km des écoles (maternelles, élémentaires et collège) peuvent bénéficier des ramassages scolaires. Adressez vous auprès du service de la Région, qui se chargera de faire la demande en ligne et vous confirmera par courrier la décision de la prise en charge du transport.

Autres services

Réseau LIO: 2 lignes au départ de Boulogne :

La ligne 365 relie Boulogne à Toulouse

La ligne 344 relie Boulogne à Saint-Gaudens

Une brochure est disponible à la Mairie

Pour tout renseignement et billetterie : Gare routière à Toulouse au 0800 511 883





Vie locale et services

Services divers

Les salles municipales

La ville met à la disposition des associations et des particuliers, les différentes salles communales.

La demande de réservation se fait auprès du secrétariat de la mairie et elle est validée par le responsable des salles communales. Un état des lieux est effectué avant et après la manifestation.

Les tarifs de location sont disponibles à la mairie ou sur le site internet.



Maison des solidarités

Information sur les modalités d'accueil
Les personnes n'ayant pas rencontré d'Assistante Sociale depuis plus d'un an sont invitées à se présenter sans rendez-vous le : Mardi à 11 H - Mercredi à 11H -
Tél : 05 62 00 98 10

Les personnes ayant déjà rencontré une Assistante Sociale durant les douze derniers mois sont invitées à prendre rendez-vous auprès du secrétariat :
Adresse : Rue du Barry d'en Bas.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

A la disposition des personnes en difficulté, durable ou passagère, il coordonne les actions et services suivants: solidarité, seniors et personnes handicapées :

- mise en place des plans canicule et grand froid...
- groupe de travail dont l'objectif est d'apporter toutes les aides nécessaires soit pour le maintien à domicile, soit pour l'installation en maison de retraite
- aide ponctuelle pour toute personne ou famille en difficulté passagère.

- animations à destination des seniors notamment lors du goûter de fin d'année aux alentours de la semaine de Noël.

Il est possible de rencontrer la personne responsable en prenant rendez-vous à la mairie.

Contact : 05 61 88 20 38

Email : contact@mairieboulogne.fr



EHPAD

l'EHPAD « ELVIRE GAY » est situé au 3 Avenue de Saint-Gaudens à Boulogne sur gesse à proximité des commerces. Il compte 150 lits et propose des soins spécialisés avec 60 lits unité Alzheimer et 14 lits de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)
La restauration est gérée directement par l'établissement et les familles ou les amis peuvent se joindre aux résidents pour les repas. De nombreuses activités sont proposées. Des prestataires extérieurs interviennent (coiffeur, esthéticienne, pédicures etc...)

Les animaux de compagnie sont autorisés.

Les coordonnées : Tél : 05 61 88 20 28

Centre de secours : SDIS



Le centre de secours de Boulogne sur Gesse assure la protection de 5 600 personnes sur 24 communes.

Avec 8 véhicules et 20 sapeurs-pompiers volontaires (hommes et femmes) ils assurent une moyenne de 650 interventions annuelles. Ils vous proposent de devenir sapeur pompier volontaire, sous réserve de conditions règlementaires : Age, lieu de vie, condition physique, etc. **Contactez les au : 05 61 94 83 06 ou sur le site SDIS 31**



Les services sur la commune



Commerces - Artisans - Prestataires de services

Aliments pour animaux
Atelier de couture
Bars – restaurants
Boucheries
Boulangeries
Cave a vin
Coopérative agricole
Coiffeurs
Électroménager –
Meubles
Fleuriste
Informatique
Instituts de beauté
Jardinerie
Matériaux de
construction
Opticien
Pharmacie
Matériel médical
Pompes funèbres et
Monuments funéraires
Primeur
Restaurants
Pizzerias
Traiteur
Supermarchés
Stations-services
Stations de lavage
Tabac – presse
Tv-antenne



Apiculteur
Brasseur
Carrosseries
Charpentiers
Contrôle Technique
Électriciens
Garages Automobiles
Maçonnerie
Tatouage



Machines Agricoles
Outillage motoculture
Pépinière
Multiservice Dans Le
Bâtiment
Plombiers
Impressions
Numériques
Sérigraphie



Travaux Publics -
Terrassements
Traiteurs

Divers

Agence Postale
Distributeurs De Billets



Agence Immobilière –
Architecte
Ambulances – Autocars – Taxis
Assurances
Auto-École
Banques
Décoratrice D'intérieur
Notaire
Transports Marchandises





Se soigner à Boulogne

Médecins

Docteur Hervé BOSC
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tél : 05 61 88 29 29 - 05 61 88 11 33

Docteur Cristina CABELLO DELGADO
Maison de Santé du Boulonnais
1 Rue du Docteur Jean Montastruc
05 61 88 24 65 - 05 61 88 11 33
Docteur Julien CHAINET-VILA



Rue Porte de Dessous
05 61 95 40 26

Docteur Mircea DUMITRESCU
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tel : 05 61 88 21 37- 05 61 88 11 33

Docteur Arthur VAN ES
05 62 00 33 40 ou 06 72 90 81 61-
Boulevard du midi.
Consultation sur RV du lundi au
vendredi après 17H et le samedi
matin

Matériel Médical- TLM

15 Rue du Barry d'en Haut
Tel:05 61 94 08 61

Cabinet infirmiers

Soins à domicile et au cabinet
Place de la promenade
Tel: 05 61 95 78 59

Cabinet infirmiers

Soins à domicile et au cabinet
7 Boulevard du nord
Tel: 05 61 94 99 48

Cabinet infirmiers

Soins à domicile et au cabinet
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tél : 05 61 88 12 00

Dentiste

Philippe ROBERT
Chirurgien dentiste
11 Rue de l'Abattoir
Tel: 09 54 66 36 66
Consultation sur rendez vous.



Pharmacie -

Pharmacie Centrale
Rue Porte de Dessous
Tel : 05 61 88 20 24





Se soigner à Boulogne

Kinésithérapeutes

Victor TOURROU
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tel : 05 61 88 11 44 - 06 38 84 69 31

Bastien MOTHE
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tel: 05 61 88 11 44



Kinésithérapeute, Ostéopathe

Eric CASTELLA
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tel : 06 08 54 85 29

Kinésithérapeutes

CRESPIN Damien
CRESPIN Monique
Boulevard du Midi
Tel: 05 61 88 72 92

Ostéopathe

Anne-Sophie LABEDAN
7 Bd du Nord
Tel : 06 62 14 75 27

Charlène ABAD
7 Bd du Nord
07 69 15 65 14

Orthophoniste

Louise BRAME
1 Rue du Docteur Jean Montastruc
06 56 67 84 38

Soigner vos animaux

Clinique vétérinaire de l'Aubisque
Rue du Cagire
Tel: 05 61 88 20 35

Nutritionniste - Diététicienne

Audrey PROST
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tel: 06 33 09 03 76

Cabinet de Pédicure – Podologie

François CARDAILLAC
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tel : 06 22 93 54 88

Psychologue

Julie CALLONNEC
Barry d'en Bas - Tel : 07 89 50 47 70
Audrey LÉBOULLENGER
Barry d'en Bas - Tel: 07 88 02 45 07

Mélissa GAROUSSIA
Maison de Santé du Boulonnais
1 Rue du Docteur Jean montastruc
06 72 19 86 01

Sage Femme

Madame GOUY Clémence
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue du Docteur Jean Montastruc
Tél : 06 70 38 70 20 - Sur rendez-vous

Réflexologie Plantaire

Sandrine DEPEYRIS
Maison de Santé du Boulonnais
1 rue Du docteur Jean Montastruc
Tel : 06 88 33 16 27

Nathalie ABADIE
4 Rue des Violettes -
Tel : 06 86 16 19 35

Energétique traditionnelle

Aurélie OLEA
2 Rue des pervenches
Tel : 07 69 74 31 04





Une commune qui bouge



Petites Villes de Demain



Le programme Petites villes de Demain, initié par le Gouvernement accompagne les communes et intercommunalités de moins de 20000 habitants dans leur stratégie de territoire. La commune inscrite dans une volonté de revitalisation, a fait valoir sa qualité d'ancien chef-lieu de canton, ses atouts mais aussi ses problématiques à l'instar des villes de L'Isle en Dodon et Aurignac (Vacance de locaux, dégradation du tissu commercial...). Elle est avec ces deux villes de la communautés Cœur et Côteaux du Comminges, lauréate de ce dispositif, elle rejoint ainsi les 18 communes retenues de la Haute-Garonne.



Elle bénéficie à ce titre d'aides financières complémentaires et de l'appui technique de nombreux partenaires. Le programme Petites villes de demain se présente ainsi comme un complément et une continuité du dispositif BOURG CENTRE auquel la commune est déjà rattachée.



Marchés hebdomadaires



Un marché hebdomadaire se tient tous les mercredis place de la Promenade et rue Désirat dans notre commune. Il propose un ensemble de commerçants ambulants présentant des produits du terroir (fromagers, volaillers, charcutiers, maraichers, boulangers, plats préparés et à emporter). A cela s'ajoutent quelques commerçants de vêtements, chaussures, maroquinerie, artisans divers...) Cet endroit ombragé est idéal pour s'approvisionner en produits frais et passer un moment convivial en rencontrant la population boulognaise et des alentours. Son succès dure depuis plusieurs années.

Coordonnées utiles

La Poste - Boulevard du midi

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le Jeudi et le samedi de 9h à 12h.



Trésor Public - Boulevard Bergougnan: Lundi à jeudi de 9h à 12h15 Vendredi de 9h à 12h

Gendarmerie - Communauté de Brigades

Tél : 05.61.88.20.17

Boulogne s/Gesse : Lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h Place des Bergeronnettes

Aurignac : mardi et vendredi de 8h à 12h et 14h à 18h

L'Isle en Dodon : Jeudi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Camping Village de Vacances - Avenue du Lac

Tel : 05 61 88 20 54

villagevacancesboulogne@orange.fr



Une commune qui bouge



Camping - Village Vacances – Centre nautique



Le village de vacances

Situé au bord du lac, ce village de vacances est composé de 24 chalets indépendants. Orienté plein sud, il bénéficie de l'ombre de nombreux arbres. Idéalement situé à 200 mètres du centre nautique

Dans un cadre de calme et de verdure, la piscine est composée de 3 bassins

chauffés. Un bassin de 25 mètres avec plongeur, bassin moyen, pataugeoire, toboggan.

A proximité de la piscine se trouve la buvette. Elle vous propose des boissons fraîches, des glaces, des gourmandises et des snacks salés.



Le lac

Bordé d'arbres, sur une étendue de 4 hectares, le lac de Boulogne est propice aux journées familiales : quelques tables de pique nique et un parc pour enfants, pour une journée détente.

A partir de 13 heures et jusqu'à 18h30, vous pourrez effectuer une promenade en

pédalos (tarif et paiement à la buvette de la piscine).

Le lac est également ouvert à la pêche de jour et de nuit, selon la réglementation en vigueur. Permis des pêche en vente à GammVert.





Vie associative



Associations d'activités artistiques

Biodanza
Couture
Danse
Modelage et dessin
Association de patrimoine
Collection
La fabrique
Théâtre
Banda - Los novillos
École de musique



Associations scolaires

UNSS Collège
SNCBA
Parents d'élèves de l'école primaire

Autres associations

Pompiers volontaires
Association sportive du collège
Jardin du bien être
Les cheveux d'argent
L'échiquier de la gesse

Associations sportives

Badminton
Boxe
Cyclotourisme
École de foot
École de rugby
Foot
Gymnastique
Judo
Pétanque
Rugby
Tennis
Yoga



L'Élan vert
FNACA
APPMA (Pêche)
ACCA (Chasse)
ASA des canaux
Gesse lecture
La virée des as
Ludimemo
FNATH
Arc en ciel



Journées du Boulonnais
La Belote gourmande
Les petits Bouts
L'Oustal des Pyrénées

Contacts.

Les coordonnées de chaque association sont disponibles sur le site de la ville





La Communauté de Communes



TAD « Transport à la demande » de votre domicile vers les commerces et services du territoire.



Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges. Les déplacements peuvent s'effectuer depuis le domicile ou le point à destination des lieux prédéfinis dans le cadre du service.

Le service "TAD" est accessible à tous y compris les personnes à mobilité réduite, vérifiez les conditions dans le règlement d'exploitation du service.

Destination: Boulogne : Lundi et mercredi matin, St Gaudens Jeudi matin

Pour accéder au service de transport, l'utilisateur doit s'inscrire préalablement auprès de la centrale de réservation pour avoir le statut d'adhérent au service de TAD.

Appel: 0805 608 100 (N° vert)

Le Service d'Aide à domicile



Les

Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage). Les services d'aide à domicile ne peuvent pas se substituer à l'infirmière (l'auxiliaire de vie sociale peut effectuer une toilette mais pas de soins).

Adresse : Boulevard Bergougnan.

Tel: 05 61 94 74 40

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Permanence à Boulogne sur gesse le mercredi matin à la maison des services au 05 61 94 74 40.

Le CIAS peut vous aider dans les domaines suivants :

- L'aide sociale légale,
- Domiciliation administrative,
- Aide sociale à l'hébergement
- Aide sociale à la dépendance
- Prise en charge des services ménagers
- Instruction des dossiers SASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)
- L'aide sociale facultative
- Instruction de dossiers administratifs de demande d'aide (CLUC, ACS, RSA, APA, MDPH et retraite)
- Soutien alimentaire sur critère d'accès
- Délivrance des dossiers de demande de soutien financier étudiés en commission sociale (CORAFIN – Tarif cantine)
- Gestion des demandes locatives sociales

Portage des repas

Le SIVOM s'occupe du portage de repas à domicile.

Pour tout renseignement : Tél : 05 61 94 73 73



Cinéma « ciné lumière »

Le cinéma est ouvert le samedi, dimanche et lundi

Le programme est disponible sur le site de la mairie

Coordonnées : Ciné lumière – Boulevard Jésus

Mujica

31350 Boulogne sur gesse.

Tél : 05.61.94.74.48





La Communauté de Communes



Petite enfance: Assistants maternelles

RAM « Saperlipopette »

Relais d'Assistants Maternelles Service intercommunal gratuit, le Relais est un espace d'accueil pour les enfants, les assistantes maternelles et les parents. Les enfants, accompagnés de leurs assistantes maternelles, bénéficient de temps de socialisation et d'éveil. Pour les assistantes maternelles, le Relais est un espace de rencontres, d'échanges, d'informations et de soutien dans l'exercice de leur profession.

Le RAM organise :

- des temps collectifs,
- des soirées à thèmes ou des rencontres collectives ponctuelles.

Les parents ou futurs parents bénéficient d'un accompagnement dans leur recherche d'un mode de garde.

Pour toute information, contactez le service Petite enfance de la Communauté de communes « Cœurs et Coteaux COMMINGES ».

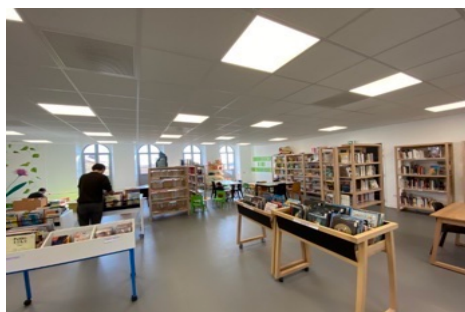
06 71 84 65 39 ou 05 61 94 74 48.

La Médiathèque

Une annexe de la médiathèque de St Gaudens est ouverte.

Deux agents vous accueillent à l'étage de la Maison des Services dans un espace lumineux et fonctionnel..

L'accès à différents types de médias (sonores ,videos) est possible et complète la mission culturelle de cette structure.



La Ludothèque

La médiathèque propose un pôle Ludothèque pour les jeux et les animations. Une partie de la salle est réservée aux plus petits comme espace ludique.



Horaires d'ouverture de la médiathèque :

Mardi : de 14h00 à 18h00

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 08h30 à 12h30

Accès 1^{er} étage bâtiment du Trésor Public.

Boulevard Raymond Bergougnan

05 61 94 14 40.

<https://www.coeurcoteaux-comminges.fr>

Ateliers « Parents enfants »

Afin de développer son offre de services aux familles sur le territoire, la branche « Parentalité » du pôle enfance jeunesse de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges met en place des ateliers « Parents-Enfants ».

Ces ateliers partagés, avec comme support l'éveil musical, ont pour objectif de renforcer le lien et les échanges entre les parents et les enfants.

Ils sont proposés aux familles un mercredi par mois de 10 heures à 12h à la maison des services

Tel: 05 61 90 61 77

